

La Parole des Maires



metropolis ●

Association mondiale des grandes métropoles

Secrétariat général

Avinyó, 15

08002 Barcelona

Tél.: (+34) 93 342 94 60

Fax: (+34) 93 342 94 66

metropolis@metropolis.org

www.metropolis.org

La Parole
des Maires



Christos Doulkeridis

Bruxelles

La création du Community Land Trust

A propos de La Parole des Maires

METROPOLIS fête ses trente ans d'existence et à ce moment de son histoire souhaite capitaliser l'expérience unique de ses membres, représentés par les maires de grandes métropoles, les présidents et les gouverneurs de régions métropolitaines, car trop souvent leur mandat terminé le savoir-faire de ces responsables de haut niveau est perdu. Or, à un moment où le développement urbain mondial s'accélère, leur expérience est plus que jamais utile pour les nouvelles générations de décideurs locaux, l'ensemble des acteurs publics et privés du développement local et les partenaires de la communauté internationale.

En sa qualité de réseau des grandes métropoles du monde, METROPOLIS souhaite également apporter une contribution active aux débats internationaux en cours qu'il s'agisse de la révision des objectifs du millénaire, des négociations sur le changement climatique ou de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

Ainsi est née l'idée de **La Parole des Maires**, une série de témoignages vivants de responsables locaux et régionaux dont l'expérience mérite d'être relayée et diffusée. Ce legs est aussi l'expression de la volonté des membres de METROPOLIS de partager leurs expériences et d'enrichir l'échange de connaissances afin de contribuer ensemble à façonner un développement urbain mondial durable.

En créant METROPOLIS en 1984, les 14 membres fondateurs exprimaient leur volonté de travailler ensemble afin de renforcer leur capacité réciproque de gestion de leurs métropoles. **La Parole des Maires** contribue à cet objectif auprès de 136 membres que compte aujourd'hui METROPOLIS et des jeunes générations de décideurs locaux. Ces témoignages serviront à enrichir les activités de formation et les travaux menés dans le cadre des Initiatives METROPOLIS, du réseau international Femmes de METROPOLIS et des Jeunes de METROPOLIS.

L'expérience des principaux décideurs des grandes villes du monde est fondamentale. Ils gèrent les besoins quotidiens de millions de citoyens en matière de logement, de mobilité, d'éducation, de santé, de sécurité et d'énergie, entre autres. Ils administrent des villes, des agglomérations urbaines ou des régions métropolitaines parfois plus importantes que certains États membres des Nations unies, de par la taille de leur population, le montant de leur budget ou leur rayonnement mondial. Ils sont les principaux dirigeants politiques en première ligne face aux enjeux de la planète. Ce rôle, cependant, est toujours insuffisamment reconnu dans les relations internationales contemporaines.

METROPOLIS souhaite que **La Parole des Maires** contribue à ce que leurs voix soient mieux entendues, écoutées et prises en considération par la communauté internationale.

Alain LE SAUX

Secrétaire Général de METROPOLIS

Octobre 2014

2



Curriculum vītae

CHRISTOS DOULKERIDIS

Né en **1968** à Bruxelles, Christos Doulkeridis est de nationalité belge et grecque. De formation autodidacte, il est, depuis **1988**, membre du parti Ecolo au sein duquel il a occupé une série de fonctions avant de devenir député en 1999.

De **2004 à 2009**, il a présidé le Parlement francophone bruxellois.

En **juillet 2009**, après avoir été négociateur de son parti en vue de la formation du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Christos Doulkeridis devient le nouveau Secrétaire d'État au Logement et au SIAMU. Il se voit également confier la Présidence du Gouvernement francophone bruxellois (Cocof), la politique du Tourisme, l'Enseignement et le Budget.

A 45 ans, Christos Doulkeridis a déjà une longue expérience de la politique bruxelloise, à la fois à travers son expérience parlementaire, celle de ministre, et de négociateur institutionnel.

En cinq ans passés au Gouvernement bruxellois comme Secrétaire d'État au Logement, Christos Doulkeridis a tenu à la fois à activer les dispositifs de la politique régionale du logement tout en mettant en oeuvre des pistes innovantes afin de diversifier au mieux les outils publics.

Christos Doulkeridis

Le CLT, un modèle innovant et participatif en matière d'accès à la propriété

Il y a quelques années, les lettres CLT ou les mots Community Land Trust ne parlaient pas à grand monde en Belgique. D'ailleurs, au début de mon mandat de Secrétaire d'Etat au Logement, je dois reconnaître que toutes les subtilités de ce dispositif innovant en Europe continentale m'échappaient parfois. A l'époque, seule une poignée d'experts auraient pu vous expliquer ce modèle de production de logement dans tous ses détails et avec finesse. Aujourd'hui, le chemin parcouru est véritablement remarquable. Depuis quelques mois, le

Community Land Trust est devenu une réalité dont la Région bruxelloise peut s'enorgueillir. En effet, depuis 2012, ce qui n'était qu'un concept, un sujet d'étude, une réflexion du secteur du logement bruxellois, devient progressivement une réalité et prend forme très concrètement dans deux projets mais également dans une série d'autres. Une réalité qui suscite l'intérêt et la curiosité de la Région wallonne, de la Flandre et de la France.

Depuis le mois décembre 2012, le gouvernement bruxellois a marqué son accord sur le développement de ce nouveau modèle de production de logement et d'accès à la propriété à destination de ménages à revenus faibles. En mars dernier, le CLT lançait sa première opération en achetant un premier bâtiment dans une commune bruxelloise. Enfin, le vendredi 28 juin 2013,



l'adoption par le Parlement régional de la réforme du code du logement, le texte qui régit les principales règles du secteur, consacre une véritable existence juridique au Community Land Trust aux côtés d'autres formes alternatives d'habitat telles que le logement intergénérationnel ou le l'habitat solidaire.

Mais pourquoi la Région bruxelloise s'est-elle lancée dans cette aventure?

Nous avons veillé à renforcer l'ensemble des dispositifs régionaux qui permettent de concrétiser le droit au logement des Bruxellois.

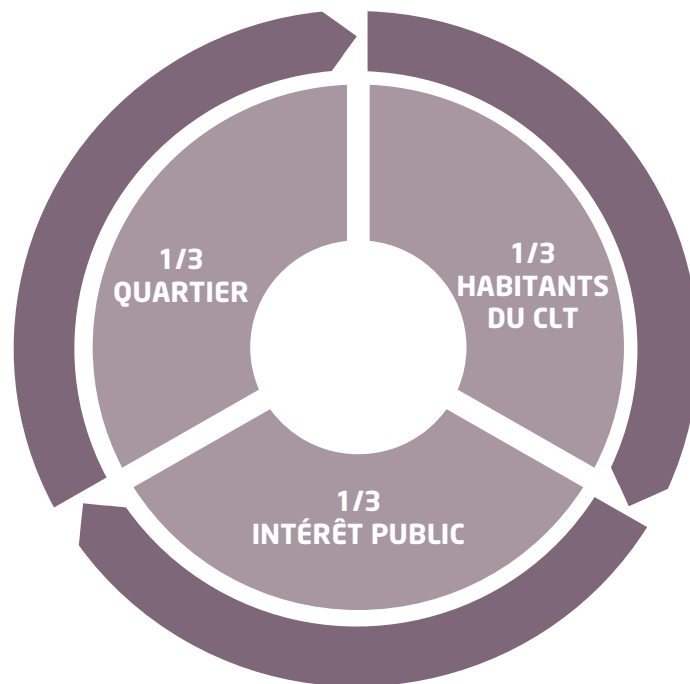
Face aux nombreux défis (démographique, social et environnemental) auxquels doit faire face la Région bruxelloise, il était essentiel de placer le logement au premier plan des priorités du gouvernement bruxellois.

En effet, de plus en plus de Bruxellois éprouvent des difficultés à trouver un logement à la hauteur de leurs moyens. Pour une femme seule avec enfants, le loyer représente parfois

plus de 50 % de ses revenus. Cela ne laisse plus grand chose pour se nourrir, se vêtir ou assurer l'éducation des enfants. C'est pour apporter une réponse à ces femmes et ces hommes que nous avons construit et mis en œuvre tous les jalons d'une réforme en profondeur du secteur du logement axée sur la bonne gouvernance et la transition énergétique.

Il a donc fallu œuvrer pour concrétiser le droit à un logement décent pour tous les Bruxellois, en n'oubliant jamais les personnes les plus précarisées (familles monoparentales, personnes handicapées,...), en diversifiant les réponses publiques, et en travaillant à la transition écologique du logement social pour permettre aux locataires de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Cela passe notamment par l'accélération des Plans Régionaux du Logement qui devrait permettre la construction de plus de 10.000 logements sociaux et moyens dans le courant des prochaines années et aussi par le dynamisme du Fonds du Logement qui a octroyé 1304 prêts en



Gouvernance Innovante

2012 et a permis à autant de ménages à faibles revenus d'accéder à la propriété. A cela, il faut aussi ajouter le renforcement de la lutte contre les logements inoccupés que mène la Région de Bruxelles-Capitale.

Cependant, au-delà des outils classiques dont nous disposons, j'ai tenu aussi à encourager le développement de solutions créatives pour relever les défis du logement. En effet, nous abordons ces défis comme des opportunités pour mettre en place de nouveaux modes de vie: plus conviviaux, plus démocratiques, accessibles et équilibrés. Comment le politique avec l'aide des sociologues, urbanistes, architectes et autres compétences scientifiques qui analysent, conceptualisent, modélisent et expérimentent, va-t-il, petit à petit, transformer l'essai ? La Ville Durable, c'est surtout l'espace physique et politique au sein duquel de nouveaux rapports économiques et sociaux doivent pouvoir se déployer avec pour horizon les solidarités que nous impose désormais la sauvegarde de notre environnement commun.

En Région bruxelloise, devenir propriétaire devient de moins en moins évident: d'une part, il manque de logements abordables et décentes; d'autre part, la paupérisation de la population progresse. La situation est particulièrement

préoccupante: les prix de l'acquisition ont explosé et devenir propriétaire est à présent réservé aux ménages qui disposent à la fois de revenus très confortables et d'un patrimoine de départ (ou d'un soutien des parents). En conséquence, de nombreux ménages, y compris dans les classes moyennes, choisissent un exode vers des régions où l'acquisition est moins coûteuse.

Quant au prix moyen, Bruxelles est en haut de l'affiche. Le prix moyen d'une maison ordinaire oscille aux alentours de 355.000 €, c'est presque trois fois plus que dans le Hainaut.

C'est dans ce contexte que s'inscrit clairement notre volonté de développer, depuis 2009, la dynamique qui s'est enclenchée autour de la création du Community Land Trust bruxellois.

Un projet qui ne date pas d'hier :

A l'origine, on retrouve les associations. Elles ont d'abord mis sur pieds des Groupes d'épargne solidaire. Ces groupes rassemblent une quinzaine de familles précaires autour d'un système original d'épargne collective afin de permettre aux familles de constituer l'acompte nécessaire à l'achat d'un logement.



Cette démarche a connu une remarquable concrétisation en 2010 lorsque le projet L'Espoir a vu le jour à Molenbeek qui a permis de loger 14 familles avec des revenus modestes. Après 5 ans, le projet social de construction de cet immeuble exemplaire a vu enfin le jour à Molenbeek-Saint-Jean, rue Fin. Ce projet innovant d'accès à la propriété mis en œuvre par le Fonds du Logements combine écologie - il s'agit d'un bâtiment passif - et habitat solidaire.

Porté par la maison de quartier Bonnevie en collaboration avec le CIRE (Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et les étrangers), ce projet a eu l'ingénieuse idée de lancer une nouvelle construction en y associant les candidats acquéreurs. Ceux-ci se sont d'ailleurs rassemblés en association de fait sous le nom de « L'Espoir ». Un espoir non déçu qui est très inspirant face à la difficulté de trouver un logement pour les ménages de grande taille à faibles revenus.

Cette remarquable initiative qui résultait d'une excellente collaboration entre les habitants, le monde associatif et les pouvoirs publics a cependant très vite montré quelques limites. Elles

ont amené les acteurs à s'intéresser au Community Land Trust avant même la fin des travaux du projet « L'Espoir ». En effet, en cas de revente, le bien étant vendu au plus offrant, il risque, sans nul doute, d'être vendu à quelqu'un aux revenus bien supérieurs à ceux de la famille d'origine du projet. Ainsi, ce qui avait commencé comme un effort collectif pour produire du logement très accessible économiquement finit en participation active à la hausse des prix du marché immobilier privé et à l'exclusion progressive des ménages à faibles revenus.

Une quinzaine d'associations ont découvert le modèle du CLT et se sont réunies dès 2009 pour créer la « Plateforme Community Land Trust Bruxelles », avec comme objectif de mettre tout en œuvre pour transférer ce modèle américain à Bruxelles.

Les échanges entre le tissu associatif bruxellois et mon cabinet ont pris forme très rapidement. Séduit par ce modèle, j'ai commandé la réalisation d'une étude pour vérifier l'adaptation de ce modèle à la réalité bruxelloise. En effet, séduisant sur le papier, le modèle CLT américain

n'était pas transposable tel quel. Les législations en termes de droit de propriété sont sensiblement différentes. Par ailleurs, il fallait aussi transposer un modèle de fonctionnement adapté aux acteurs locaux bruxellois et à la réalité du marché immobilier belge. Lancée en partenariat avec la Plateforme CLT Bruxelles qui rassemblait plusieurs associations, cette étude a abouti finalement sur un modèle et des lignes de forces sur lesquelles le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord.

Cette étude a révélé les conditions favorables en Région de Bruxelles-Capitale pour permettre l'émergence d'un tel modèle de production de logement. Concrètement, un des éléments principaux qui pouvaient faciliter la constitution d'un CLT à Bruxelles, était la présence d'un système accessible de prêts hypothécaires sociaux. Le Fonds du Logement de la Région de Bruxelles Capitale s'est efforcé, ces dernières années de garder ses prêts accessibles aux ménages à faibles revenus, malgré la hausse des prix de vente. Ceci s'est par exemple exprimé dans un nombre de mesures comme le relèvement de la valeur maximale du logement, le relèvement du montant maximal du prêt, le relèvement de la part relative du montant du prêt et l'abaissement du taux annuel de référence.

Aux États-Unis l'accès à des prêts hypothécaires adéquats est souvent une des plus grosses difficultés auxquelles les candidats propriétaires sont confrontés. A condition qu'ils soient utilisés pour l'achat de logements CLT, les prêts

sociaux du Fonds du Logement représentent un très gros atout pour le développement d'un Community Land Trust dans la Région bruxelloise.

L'autre atout dévoilé par l'étude et qui plaide en faveur de la mise en place d'un Community Land Trust en Région de Bruxelles-Capitale est la présence d'un tissu associatif dynamique en soutien de la constitution de ce nouveau modèle. En effet, j'ai pu constater que plusieurs organisations de base ont développé au cours des dernières années des projets de logement novateurs. A titre d'exemple, je citerais les projets développés dans le cadre des immeubles occupés comme le 123 rue Royale, les groupes d'épargne solidaires initiés par le CIRE ou la Maison Biloba Huis à Schaerbeek. Bien que disparates, ces initiatives ont en commun le souhait de rechercher de nouvelles formes d'habitat en ville et de permettre aux personnes à revenus limités d'accéder à un logement décent à prix abordable et tout en veillant à une plus grande participation des habitants. A côté d'elles, un riche réseau d'organisations ayant pour objectif d'aider les personnes à bas revenus dans leur recherche de logement sont très actives en Région bruxelloise.

Qu'est-ce qui a séduit la Région de Bruxelles-Capitale dans ce projet?

Son impact sur le coût du logement: le CLT est une structure sans but lucratif qui acquiert et gère des terrains. Son objectif est d'y rénover ou d'y construire des bâtiments pour permettre à des familles à faible revenu de devenir propriétaires



de leur logement ainsi que d'y favoriser l'installation d'activités collectives ouvertes aux habitants du quartier.

Le principe fondamental du CLT est simple: l'idée est de séparer le coût du terrain de celui des briques. Le CLT reste propriétaire du sol et revend le bâti aux familles qui vont y vivre. Comme la valeur du sol n'est plus prise en compte dans la valeur du bâtiment, celui-ci est dès lors moins cher que sur le marché classique. Le terrain reste la propriété du CLT à perpétuité mais le bâti, lui, devient la propriété des familles. C'est donc un dispositif qui s'attaque à un problème central du coût du logement en ville: le coût du foncier. Et qui comme les droits démembrés portés par d'autres dispositifs - droit de superficie ou emphytéose, par exemple - proposent une réponse opérationnelle.

Le « modèle CLT » ne s'arrête pas à ce principe de base fondamental. Il s'appuie aussi sur d'autres caractéristiques qui en font la spécificité, ainsi:

- En cas de revente, le propriétaire du logement reçoit la valeur de son achat initial et une partie de la plus-value acquise par son bien. La

capital ainsi constitué doit lui permettre d'envisager l'achat d'un autre bien. De son côté le CLT reste propriétaire du foncier, les subsides obtenus par le premier ménage retournent dans le patrimoine du CLT qui pourra aider d'autres familles à devenir propriétaire. Les moyens régionaux investis sont ainsi réinvestis pour soutenir d'autres familles à devenir propriétaires. En d'autres termes, le coup de pouce de la Région s'appelle «retour»;

- son modèle de gouvernance originale: Pour assurer un projet collectif, participatif et ouvert sur le quartier, le CLT repose aussi sur une gouvernance tout à fait innovante et est géré de manière démocratique : deux tiers des organes de décision sont composés d'habitants et de représentants du monde associatif ou d'acteurs locaux, un tiers est composé des pouvoirs publics subventionnant le CLT.

Tenant compte de ces conclusions, le Gouvernement régionale bruxellois a décidé de mettre le CLT sur rail. Il s'est mis d'accord sur un certain nombre de principes, parmi ceux-ci, il y a la détermination du public cible du système CLT:





Scinder sol et bâti



Propriété du bâti à l'individu

Propriété du foncier à la fondation CLT

Cinq catégories de ménages auront accès aux logements créés dans le cadre du CLT:

- 4 de ces 5 catégories constituent des ménages dont les revenus sont inférieurs à ceux du logement social : le revenu maximum de la catégorie A correspond au revenu pour avoir accès au logement social, le revenu minimum de la catégorie D correspond au revenu d'intégration.
- 1 des 5 catégories concerne les ménages dont les revenus se situent entre les montants plafonds du logement social et ceux correspondant aux barèmes appliqués par le Fonds du Logement dans le cadre de sa politique de prêts hypothécaires (soit un ménage dont les revenus sont inférieurs à 41.356,00 € et 51.695,00 € pour les moins de 35 ans).
- La répartition entre ces 5 catégories de revenus variera dans chaque projet, en fonction du montage financier spécifique qui déterminera le coût du projet et de la décision du Gouvernement dans le montant du subsidé qu'il acceptera d'affecter au projet. Le CLT devra quant à lui articuler le double principe dans chacune de ses opérations : atteindre les revenus les plus bas, tout en obtenant une mixité sociale maximale.

Le Gouvernement s'est également mis d'accord sur la définition d'un prix de vente du logement pour le premier acheteur et, en lien avec celui-ci, le subsidé nécessaire pour y arriver.

Le subsidé pour les ménages est en fait composé de deux parties:

Un subsidé sur le foncier identique pour tous les ménages acquéreurs quel que soient leurs revenus.

Un subsidé sur le bâti, établi en fonction des niveaux des revenus des ménages acquéreurs.

Chaque opération fera l'objet d'une demande de financement spécifique auprès du gouvernement bruxellois. Dans la demande, le CLT indiquera le montant nécessaire pour l'acquisition du foncier et le montant de subsidé complémentaire nécessaire pour l'accès au bâti, en fonction des catégories de revenus auxquels les logements seront respectivement affectés.

Le subsidé, dans sa double composante n'est nécessaire que lors de la première vente d'un bien, car il est ensuite «transféré» aux acquéreurs successifs grâce à la formule de revente.

Le Gouvernement s'est accordé sur un autre principe phare du système CLT, selon lequel lorsqu'un ménage revend son logement, une formule préalablement définie, détermine le prix de revente du logement. Cette formule de revente vise à garantir que le caractère social du logement est sauvegardé à tout moment, c'est à dire qu'il reste accessible sans subsidé complémentaire ultérieur et que la somme perçue par le ménage revendeur leur facilite l'accès à un nouveau logement sur le marché.

Le subside jamais perdu

1^{re} FAMILLE

Subside régional	Prix d'achat pur la 1 ^{re} famille
------------------	---

A LA REVENTE

Subside régional	Prix d'achat pur la 1 ^{re} famille	Valeur de la plus-value prise en 10 ans
------------------	---	---

L'ESSENTIEL DE LA PLUS-VALUE RESTE DANS LE PATRIMOINE DE CLT

Subside régional	Prix d'achat pur la 2 ^{re} famille	75% de la plus-value revient au CLT
------------------	---	-------------------------------------



Le Gouvernement a marqué son accord de principe sur ces différents éléments, ils seront mis en œuvre pour la réalisation des premiers projets pilotes. Les modalités de fonctionnement du dispositif feront l'objet d'une évaluation continue et seront susceptible d'être adaptées au cours de leur mise en œuvre si cela s'avère nécessaire.

Deux projets sur les rails

Concrètement, deux projets sont désormais sur les rails. Le premier dans la commune bruxelloise d'Anderlecht et le second dans la commune de Molenbeek. Le Gouvernement a marqué son accord pour l'octroi d'une subvention de 670.000€ pour la réalisation via le système du CLT des 9 premiers logements du projet pilote «Verheyden».

L'ensemble du bâtiment sera rénové selon des standards de basse énergie. Il s'agira d'un projet intergénérationnel ouvert sur le quartier, contenant 5 logements acquisitifs pour familles et 4 petits logements qui seront vendus prioritairement aux personnes âgées ou à mobilité réduite, un espace de services ou espace culturel, ouvert au quartier, et un jardin communautaire.

Le deuxième projet mis sur les rails se situe dans la cadre de la commune de Molenbeek. Contrairement au premier projet qui concerne une rénovation, le projet Vandepereboom constitue une opération de grande ampleur avec le concours du Fonds du Logement. Sur un terrain acquis à la commune de Molenbeek de 1161 m², le CLT envisage d'y construire deux immeubles. Le premier sera situé le long de la rue Vandepereboom et le second le long de la rue des Etangs Noirs. Les deux bâtiments seront reliés entre eux par un jardin communautaire à l'intérieur de la parcelle. Sur place, 35 logements de 1 à 5 chambres et deux espaces de proximité verront le jour.

Au travers du montage de ces deux projets, un maximum de synergies entre les différents volets du projet et avec la vie du quartier sera recherché.

Le Community Land Trust a déjà fait ses preuves aux États-Unis, notamment. On y compte plus de 250 initiatives de ce genre, certains gèrent même des parcs de plusieurs milliers de logement.

En mettant sur pied le premier CLT en Belgique, la Région bruxelloise démontre une nouvelle fois qu'elle est à l'avant-garde pour mettre en place des solutions innovantes qui permettent à des familles aux revenus modestes de réaliser leur rêve de devenir propriétaire. D'ailleurs, la Flandre et la Wallonie observe cette innovation avec attention et étudie déjà la possibilité d'adapter le modèle chez eux.

Ce modèle innovant de production de logements correspond à l'objectif d'encourager les nouvelles formes d'habitat, répondant aux besoins et tenant compte des capacités financières des Bruxelloises et Bruxellois.

C'est aussi le soutien à une forme d'habitat à construction participative, ouverte sur le quartier et ses habitants, qui doit être un facteur de cohésion sociale. Je suis impatient de voir se concrétiser ce projet et les autres projets de CLT régionaux en gestation en Région bruxelloise. Aujourd'hui, nous posons les premières pierres d'un modèle qui s'installera durablement dans le paysage bruxellois. D'autres opérations sont d'ailleurs déjà à l'étude. J'espère que l'exemple du CLT bruxellois sera source d'inspiration au-delà des frontières régionales.

A travers les AIS sur le marché locatif et le CLT sur le marché acquisitif, la société civile est porteuse de réponses nouvelles qu'elle peut développer en partenariat avec les pouvoirs public et confirme ainsi son rôle, positif, de levier pour diversifier les réponses en matière de logement.

LA PAROLE DES MAIRES DE METROPOLIS A LE SOUTIEN DE



Fondée en 2004, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) est la voix unifiée et le défenseur mondial de l'autonomie locale et régionale. Les membres de CGLU sont présents dans 140 pays, et sont organisés en sept sections régionales, un Forum des Régions et une section métropolitaine, dont la coordination est assurée par METROPOLIS. CGLU compte plus de mille villes et régions et 155 associations de gouvernements locaux parmi ses membres.

www.cglu.org



Cities Alliance est un partenariat mondial pour la réduction de la pauvreté urbaine et la promotion du rôle des villes dans le développement durable. Les membres de Cities Alliance comprennent des autorités locales, des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales, des organisations multilatérales et des membres associés. METROPOLIS est membre fondateur de Cities Alliance.

www.citiesalliance.org



REolutions to Fund Cities est un programme mondial qui vise l'identification, l'analyse, le transfert et la mise en œuvre par les collectivités territoriales de stratégies et de mécanismes économiques et financiers de développement local, durable, inclusif et résilient.

www.resolutionstofundcities.org



La Campagne Urbaine Mondiale est un partenariat international coordonné par ONU-Habitat destiné à promouvoir une vision positive de l'urbanisation en positionnant la ville au cœur des politiques de développement. Elle a pour objectif d'engager l'ensemble des acteurs privés et publics et la société civile, et d'établir des alliances pour définir collectivement une stratégie et un programme urbain commun, dans la perspective d'Habitat III, la Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains qui doit se tenir en 2016.

www.worldurbancampaign.org

Les publications sont protégées et ne devront pas être destinées à des fins commerciales. METROPOLIS ne permet aucune modification, révision ou rectification de la mise en page ou du contenu des publications. Les publications sont imprimées par GHMC, gouvernement du Telangana pour le XI Congrès mondial de METROPOLIS 2014 à Hyderabad en Inde. Aucune reproduction n'est autorisée sans le consentement écrit du Secrétariat général de METROPOLIS à Barcelone

Cette oeuvre est sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

